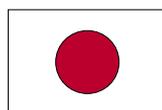




FICHE INFORMATION

CREDITINFO WEST AFRICA.
+225 27.22.41.16.69
<https://uemoa.creditinfo.com>



FICHE D'INFORMATION

Qu'est-ce qu'un rapport de crédit et pourquoi est-il important ?

Un rapport de crédit contient des informations qui résument pour un emprunteur donné, l'historique détaillé de sa gestion des crédits dont il a bénéficié, ses faillites éventuelles, la liste des entités qui ont demandé des renseignements sur son dossier de crédit, les taux d'intérêt qui ont été appliqués aux crédits qui lui ont été consentis et divers autres éléments qui pourraient intéresser un prêteur.

Un rapport de crédit aide les prêteurs (tels que les banques, les sociétés de téléphonie mobile, etc.) à évaluer la capacité de remboursement d'un prêt ou d'une autre forme de crédit et de respect des échéanciers de remboursement. Par exemple, si vous demandez un prêt à une banque pour payer des frais de scolarité, la banque s'appuiera sur les informations contenues dans votre rapport de crédit pour décider de vous accorder ou non le prêt et à quelles conditions (taux d'intérêt ou autres conditions de remboursement).

Votre rapport de crédit peut également aider les autres personnes qui souhaitent avoir une relation d'affaires avec vous (comme les employeurs, les propriétaires) à déterminer votre degré de confiance et votre attitude ou comportement à honorer vos engagements.

Qu'est-ce qu'un bureau de crédit ?

Un Bureau d'Information sur le Crédit (BIC) ou Credit Bureau est une institution qui :

- **collecte auprès des organismes financiers, des sources publiques et des grands facturiers (sociétés d'électricité, d'eau et de téléphonie mobile), des données disponibles sur les antécédents de crédit ou de paiement d'un emprunteur ;**
- **traite les informations collectées à l'aide de techniques (statistiques, informatiques...) appropriées ;**
- **commercialise les produits dérivés de ces informations traitées (notamment des rapports de solvabilité et des scoring) auprès, entre autres, d'établissements de crédit.**

La société CREDITINFO WEST AFRICA a été agréée en qualité de BIC dans l'UMOA depuis le 12 mai 2015.

Pourquoi le crédit et la gestion du crédit sont-ils importants ?

Une bonne gestion du crédit est importante car un bon historique dans la gestion de ses crédits peut aider à obtenir un prêt, un service de téléphonie mobile, et même un emploi. La gestion de votre crédit vous aide à économiser pour les imprévus ou les urgences. Un bon historique de crédit peut vous permettre de bénéficier de taux d'intérêt et de frais moins élevés. ce qui vous permettra de libérer des fonds supplémentaires pour les urgences, la retraite et les dépenses imprévues.

- Le crédit peut vous aider - il vous permet d'obtenir les biens et les choses dont vous avez besoin maintenant, comme un prêt pour une maison ou les frais de scolarité de votre enfant, sur la base de votre promesse de remboursement par versements échelonnés dans le temps. Il peut également vous aider à développer votre entreprise.
- Le crédit est une dimension importante de votre pouvoir financier.

Travailler à l'amélioration de vos antécédents de crédit vous permet de vous assurer que vous pourrez obtenir des prêts lorsque vous en aurez besoin. Avec de bons antécédents de crédit, vous pouvez demander de meilleurs taux d'intérêt sur les prêts accordés par votre banque.

Quelles sont les informations contenues dans un rapport de crédit ?

- Informations personnelles : votre identité et vos coordonnées
- Informations sur le crédit : le nombre et le type de contrats de crédit dont vous avez bénéficié (prêts, hypothèques, paiements de services publics, de téléphonie mobile, etc.), la part de votre crédit disponible que vous utilisez actuellement, le montant de votre dette et l'ancienneté de vos comptes.

Comment puis-je obtenir mon rapport de crédit ?

Vous pouvez demander votre rapport de crédit à CREDITINFO WEST AFRICA. Vous pouvez les contacter au :

Bénin : +229 66 48 55 55

Burkina Faso : +226 25 33 41 91

Côte d'Ivoire : +225 27 22 41 16 69

Guinée Bissau : +245 956 60 17 93

Mali : +223 20 22 43 07

Niger : +227 20 72 29 22

Sénégal : +221 33 864 25 50

Togo : +228 90 09 50 29

ou <https://uemoa.creditinfo.com>

Qui recueille et communique les informations de crédit me concernant ?

Le Bureau d'information sur le crédit de l'UMOA obtient des informations de vos créanciers, tels que les banques, les établissements financiers à caractère bancaire, les institutions de micro-finance. Ces institutions doivent soumettre régulièrement leurs données de prêt ou de crédit au Bureau d'Information sur le crédit.

Chaque institution financière enregistrée auprès du Bureau d'information sur le crédit de l'UMOA demandera un consentement écrit à son client avant de partager ses informations de crédit avec les autres institutions financières.

Comment puis-je corriger des erreurs dans mon rapport de crédit ?

L'Article 48 de la Loi uniforme sur les BIC dans l'UMOA précise que :

“Si le client conteste les informations contenues dans un rapport de crédit, il peut déposer une réclamation auprès du BIC, accompagnée des documents prouvant l'inexactitude des données.

La réclamation peut également être transmise au BIC par l'intermédiaire d'un établissement de crédit ou d'un Système Financier Décentralisé auprès duquel le client est titulaire d'un compte.

Le BIC transmet la requête du client au fournisseur de données dans un délai de cinq (5) jours, à compter de la date de réception de la requête.

Le fournisseur de données dispose d'un délai de quinze (15) jours, à compter de la réception de la correspondance du BIC, pour confirmer au BIC l'exactitude des données, les corriger ou les radier, le cas échéant.

A la réception de la réponse du fournisseur, le BIC confirme les données, les modifie ou les radie, dans un délai de dix (10) jours et en informe le client.

Le BIC envoie le rapport de crédit modifié à tous les utilisateurs qui ont demandé un rapport sur le client au cours des six (6) mois précédant la date à laquelle le litige a été évoqué”.

Il existe des moyens d'améliorer votre rapport de crédit au fil du temps

Si vos antécédents de crédit ne sont pas ce que vous souhaitez et que vous savez que vous devrez contracter un prêt à l'avenir, n'oubliez pas qu'ils peuvent être améliorés au fil du temps. Veillez à rembourser vos prêts ainsi que toutes vos dettes selon les modalités convenues. Payez au plus tard à la date convenue.

À faire:

Payer vos factures à temps. Si vous avez une facture en retard, prévoyez de la payer. Établir un budget et le respecter.

À ne pas faire:

Ignorer la situation. Cela ne fera qu'aggraver vos problèmes.

Ne pas attendre de ne pas pouvoir payer vos factures. Dès que vous avez des problèmes financiers, parlez-en à votre fournisseur de crédit et essayez de trouver un compromis de paiement en attendant que votre situation financière s'améliore.

Qu'est-ce qu'un score de crédit ?

Le **score de crédit**, un indicateur statistique qui montre le risque potentiel du client et la probabilité que son prêt sera remboursé – a prouvé sa valeur en fournissant des évaluations de risques fiables et objectives, tout en réduisant les créances en souffrance, en diminuant les coûts opérationnels, et en améliorant la qualité du service client et en modernisant le secteur du crédit.

Quelle est la différence entre un score de crédit et un rapport de crédit ?

Votre score de crédit donne un aperçu de votre profil emprunteur à un moment donné et est consigné dans votre rapport de crédit. Un rapport de crédit est un document qui contient des informations sur vos antécédents financiers et votre comportement de paiement.

Quelle la durée pendant laquelle une information positive ou négative sur le crédit demeure visible dans un rapport de crédit ?

Au sein de l'UMOA, la loi uniforme sur les BIC autorise à faire figurer dans un rapport de crédit, une information datant de moins de 5 ans quand bien même un rapport de crédit affiche la dynamique des informations sur les 24 derniers mois.

Défaut de paiement - si vous avez manqué un paiement pendant plus de 3 à 6 mois, des mesures sont prises à votre encontre parce que vous n'avez pas honoré (ou pas respecté) votre promesse de paiement. Un défaut de paiement reste inscrit dans votre rapport de crédit pendant un an ou jusqu'à ce que vous mettiez à jour votre compte. La bonne nouvelle, c'est que ce statut est supprimé dès que le fournisseur de crédit confirme que l'argent a été remboursé.

Décision de justice - si vous ne répondez pas aux lettres de rappel, si vous ne respectez pas les modalités de paiement ou si vous avez pris du retard, un fournisseur de crédit peut prendre des mesures à votre encontre en demandant une décision de justice. Une décision de justice est rendue par le tribunal lorsqu'une citation à comparaître est émise et que vous ne répondez pas à la citation ou que vous ne payez pas le montant demandé. Une décision de justice est la décision du Tribunal sur le défaut de paiement, enregistrée aux Greffes, restera inscrite dans votre rapport de solvabilité pendant cinq (5) ans ou jusqu'à ce que la dette soit intégralement payée ou qu'une annulation soit accordée par les Tribunaux. En général, vous serez inscrit sur la liste des personnes "en défaut" avant qu'une décision de justice ne soit rendue contre vous.

Fin/